

## PLAN DE COURS

# GMT-6201 : Projet d'intervention

NRC 85586 | Automne 2020

Préalables : GMT 6200 ET Crédits exigés : 36
--

Mode d'enseignement : Présentiel
----------------------------------

Crédit(s) : 8
---------------

Ce cours vise la mise en pratique par l'étudiant des connaissances et des habiletés acquises au cours de son cheminement dans le programme. Le projet peut être réalisé dans une entreprise, une organisation publique ou un laboratoire de recherche. Une proposition de projet doit être déposée au plus tard à la fin de la session précédente. L'audit final du projet et le rapport (description des livrables) qui lui est associé, présenté oralement et par écrit, permettent de vérifier la rigueur de la gestion du projet ainsi que la qualité du processus et des résultats obtenus.

## Plage horaire

Projet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
Projet (85587)		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=121995>

## Coordonnées et disponibilités

### Conseiller (individuel par étudiant)

1er responsable et personne à contacter

### Marc Cocard

*Directeur de programme*

Responsable officiel du cours

[marc.cocard@scg.ulaval.ca](mailto:marc.cocard@scg.ulaval.ca)

Tél. : 418 656-2131 poste 12893

### Sophie-Anne Landry

*Agente de gestion des études*


Responsable administrative

[Sophie-Anne.Landry@ffgg.ulaval.ca](mailto:Sophie-Anne.Landry@ffgg.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 3680

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Liens du cours avec les objectifs du programme .....	4
Description du cours .....	4
Objectifs d'apprentissages .....	4
Calendrier du cours .....	4
Méthodes d'enseignement .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>4</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Rapport d'avancement .....	5
Rapport technique .....	6
Audit de gestion .....	6
Rapport du superviseur .....	6
Présentation orale .....	6
Barème de notation .....	6
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	7
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	7
Absence aux examens .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	8
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>8</b>
Références obligatoires .....	8
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
Références bibliographiques .....	8

# Description du cours

---

## Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours constitue l'activité intégratrice principale de la Maîtrise professionnelle en sciences géomatiques. C'est pourquoi il se situe à la fin du cheminement, dont il constitue la conclusion. Il a comme préalable le cours *GMT-6200 Préparation du projet d'intervention*.

Le projet d'intervention donne à l'étudiant l'opportunité de lier le marché du travail avec des objectifs pédagogiques. L'étudiant réalise les tâches convenues dans l'accord intervenu entre lui et l'employeur, participe aux activités de l'entreprise et s'initie à son fonctionnement. Cette démarche vise à mettre en application les connaissances acquises au cours de la formation universitaire et à apprécier les différentes facettes d'un milieu de travail professionnel.

## Description du cours

*Le projet d'intervention peut se faire au sein d'une entreprise privée ou d'une institution gouvernementale au Canada ou à l'étranger. Il dure une session académique et exige un temps plein, correspondant à 35 heures par semaines ou plus sur environ 15 semaines.*

## Objectifs d'apprentissages

Le projet d'intervention permet à l'étudiant :

- de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours disciplinaires du programme;
- de démontrer sa capacité à suivre et à maîtriser la réalisation d'un projet dans un milieu lié à la géomatique;
- de fournir à l'employeur un produit correspondant aux spécifications du mémoire d'avant-projet;
- de perfectionner ses compétences de communication écrite et orale.

## Calendrier du cours

Le calendrier est individuel par projet. Il fait partie du mémoire d'avant-projet élaboré dans le cours *GMT-6200 Préparation du projet d'intervention*.

## Méthodes d'enseignement

Le projet d'intervention se déroule normalement dans une entreprise privée ou dans une institution publique, donc à l'extérieur de l'université. L'étudiant informe le conseiller sur une base régulière de l'avancement de son projet d'intervention.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Rapport d'avancement	
Rapport technique	
Audit de gestion	
Rapport du superviseur	
Présentation orale	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

# Évaluations et résultats

## Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport d'avancement	À déterminer	Individuel	15 %
Rapport technique	À déterminer	Individuel	40 %
Audit de gestion	À déterminer	Individuel	15 %
Rapport du superviseur	À déterminer	Individuel	5 %
Présentation orale	À déterminer	Individuel	25 %

En plus des évaluations sommatives, une rencontre entre le superviseur de stage, le conseiller et l'étudiant est obligatoire afin de déterminer les attentes du projet d'intervention. (à compléter)

Dans le cadre du cours, les livrables suivants sont exigés :

Livrables	Volume	Évaluateurs
Rapport d'avancement	max. de 5 pages	conseiller
Rapport technique	max de 15 pages	conseiller + expert
Audit de gestion	max. de 5 pages	conseiller + expert
Rapport du superviseur	formulaire à remplir	superviseur
Présentation orale	max. de 20 minutes	tous les profs. présents

Plus d'information et des gabarits sont disponibles sous *contenu et activités*.

Pour chacun des 3 rapports (rapport d'avancement/rapport technique/audit de gestion), les critères d'évaluation seront les suivants :

- Le degré de rigueur et d'exhaustivité du contenu par rapport aux exigences (25 %);
- Le niveau de capacité de l'étudiant à exprimer ses idées clairement et de manière non ambiguë (30 %);
- Le niveau de cohérence entre le document et le déroulement du projet d'intervention (30 %);
- Le niveau de qualité du français (15 %).

### Information au conseiller :

Le conseiller est responsable de compiler les notes et de transmettre les résultats à la direction de programme qui saisit les notes.

Comme le cours est maintenant sous ENA et que le barème facultaire sera appliqué automatiquement, des notes individuelles pour chacun des livrables (et non une cote globale) devront être transmises.

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Rapport d'avancement

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Critères de correction :

Critère	Notation
rapport avancement	15

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Rapport technique

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Critères de correction :

Critère	Notation
rapport technique	40

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Audit de gestion

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Critères de correction :

Critère	Notation
audit de gestion	15

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Rapport du superviseur

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Critères de correction :

Critère	Notation
rapport du superviseur	5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Présentation orale

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 25 %

## Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.


Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531\*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546\*, EL-510 R, EL-520\*  
\* Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

### Références obligatoires

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

## Bibliographie

---



## Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.